

Règlement intérieur Séjour Bien-être en Lozère

8 JANVIER 2024

Créé par : Alice PELAPRAT



Préambule

Le règlement intérieur permet d'assurer le bon fonctionnement du séjour tout en assurant la sécurité de chacun. Il est donc important de respecter ces règles pour profiter pleinement de cette expérience.

Article 1 : Les produits illicites

Chaque participant vient vivre une expérience de reconnexion à soi, c'est pourquoi tout produits (drogue, alcool et cigarettes) qui pourrait altérer sa pleine conscience est interdite.

Article 2 : Confidentialité :

Tout ce qui sera dit lors de ce séjour doit rester confidentiel. C'est un séjour de rupture par rapport à la vie quotidienne et nous sommes là tous pour partager des expériences en toute confiance.

Article 3 : Utilisation des téléphones portable :

Les téléphones seront récupérés dans une boîte en début de séjour et restitué à la fin. Donc prenez toutes vos dispositions pour ne pas à avoir consulté votre messagerie ou vos mails pendant la durée du séjour.

Toutefois en cas d'**URGENCE**, vous pouvez communiquez mon numéro de téléphone : **07 82 61 08 31** auprès de vos proches pour vous joindre. Attention tout de même le réseau passe très mal, qu'ils n'hésitent pas à laisser un message.

Article 4 : Comportement :

Ce séjour a pour but de vous apporter du bien-être personnel. Nous avons besoin des autres pour se sentir bien, donc la bienveillance et l'entraide sont essentiels au bon déroulement de ce séjour. Pour un comportement déplacer, se reporter à l'article 5.

Article 5 : Médiation, résolution des conflits et exclusion.

La médiation est la première étape de la résolution d'un conflit.

Lorsqu'un conflit émerge, l'organisateur du séjour organise avant toute chose la médiation.

Après écoute des parties, le médiateur propose les voies d'un règlement du conflit dans les meilleurs délais.

Concernant le non-respect des règles de vie durant le séjour énoncées ci-dessus, l'organisateur du séjour se réserve le droit d'exclure la personne le cas échéant, motivé par une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'exclusion, il n'y aura aucun remboursement du séjour.

Article 6 : Droit à l'image :

Dans le cadre du séjour des photos seront réalisées. Elles pourront être utilisées pour la promotion des séjours bien-être en Lozère, organisés par Alice Pelaprat. Les médias utilisés sont : les réseaux sociaux, les affiches, flyers, et le site internet.

J'autorise Alice PELAPRAT, organisatrice du Séjour Bien-être en Lozère, a utilisé mon image.

Je n'autorise pas Alice PELAPRAT, organisatrice du Séjour Bien-être en Lozère, a utilisé mon image.

La signature de ce règlement m'engage à le respecter le temps du séjour et est indispensable pour y participer.

Fait à le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)